



Vente d'un terrain avec usufruit annulation d'une soulte

Par **110kilos**, le **25/07/2008** à **11:55**

Bonjour,

Ma Belle soeur va vendre un terrain qui lui a été donné en donation partage en novembre 2000 avec une partie (30%) à sa fille mineure, ma belle mère en à l'usufruit. pour pouvoir vendre il faut enlever l'usufruit et c'est là que les choses se gatent..

le notaire de ma belle soeur réclame à mon mari une soulte de 12500 € car la part de ma belle soeur est du coups moins importante que celle de son frère (puisque que ma nièce en a 30%).

Ma belle soeur renonce à cette soulte mais le notaire nous dis que c'est impossible (ou alors en faisant un document qui stipule que mon mari a fait certains ?...des travaux chez elle pour cette somme), est ce vrai et si non que faut il faire pour pouvoir l'annuler ? merci de bien vouloir nous éclairer à ce sujet car la signature d'abandon d'usufruit se fait mi-Aout.

Vous en remerciant par avance sincères salutations.